



République Tunisienne

**Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique
(MESRS)**

Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique – ANPR –

**Projet ARESSE : Appel à candidatures
Pour le recrutement d'une femme de ménage
Janvier 2024**



Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur

pour le Secteur de l'Environnement « ARESSE »

financé par l'Union Européenne





Appel à candidatures pour le recrutement d'une femme de ménage

I. Informations générales

Dans le cadre du Projet d'Appui à la Recherche et l'Enseignement Supérieur pour le Secteur de l'Environnement « ARESSE », financé par l'Union Européenne (UE), l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique (ANPR) lance un appel afin de recruter pour une période déterminée une femme de ménage.

II. Profil :

- Au moins 2 ans d'expérience ;
- Bonne capacité d'organisation ;
- Esprit d'équipe ;
- Discipline et ponctualité ;
- Endurance au travail et patience ;

III. Durée du contrat :

La candidate sera recrutée pour une période de 12 mois, renouvelable sur toute la période de projet sans dépasser le 01/09/2027.

IV. Lieu d'affectation et disponibilité :

- Siège de l'Agence Nationale de la Promotion de la Recherche scientifique ;
- Disponibilité à plein temps ;

V. Dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter :

- Une copie de la carte d'identité du candidat ;
- Demande manuscrite dûment signée par la candidate ;
- Copie de l'attestation de niveau obtenu ;
- Copies des attestations de travail ;





- Tout document justifiant de l'expérience acquise par le(a) candidat(e) et de ses antécédents dans le domaine.

Les dossiers de candidature doivent être déposés directement au bureau d'ordre de l'ANPR ou être envoyé via poste rapide avec accusé de réception sous plis fermés et anonyme portant uniquement la mention suivante : « **Confidentiel : Recrutement d'une Femme de ménage - ARESSE** » et ce, au plus tard le **09 février 2024**.

Le cachet du bureau d'ordre ou celui de la poste faisant foi, et ce à l'adresse suivante : **Agence Nationale de la Promotion de la Recherche Scientifique, Rue Danton & Chaabane Bhourri N°11, Lafayette – 1002 Tunis, BP 177.**

VI. Condition d'élimination des candidatures :

Seront considérées non éligibles les candidatures :

- ne respectant pas l'anonymat au dépôt ;
- reçues après la date limite de l'appel ;
- incomplètes.

VII. Evaluation des candidatures :

Les candidatures présentées dans les délais prévus et répondant aux critères requis feront l'objet d'un examen par un comité d'évaluation désigné par l'ANPR. Le processus d'évaluation se déroulera en deux étapes : une première phase basée sur l'évaluation des dossiers de candidature, suivie d'une seconde phase consistant en un entretien oral.

Les candidates ayant obtenu un score égal ou supérieur à 50/100 seront invitées à participer à l'entretien oral, qui sera organisé en vue de l'évaluation finale.

12 5 JAN 2024

Directeur Général
Pr. Chedly Abdély



Directeur Général de l'Agence Nationale
de la Promotion de la Recherche Scientifique

CHEDLY Chedly